

DES NOUVELLES DE LA PLAGE DE SAINT-ENOGAT



I - CONTEXTE

Rappelez-vous, nous vous avons alertés lors d'un article publié fin 2015 [[Lien](#)] sur les **problèmes très préoccupants de la vétusté du réseau d'assainissement de Dinard** et les conséquences sur la qualité de l'eau des plages.

L'été 2015, la plage de Saint-Enogat a été interdite à la baignade plusieurs jours et à deux reprises. Pour mémoire, la pêche à pied est interdite depuis 2013 pour cause d'importantes contaminations répétées [sources : Agence Régionale Santé, Pôle Santé Environnement].

L'été 2016 est tout proche... Et a priori rien de nouveau... Les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous risquons fort de nous retrouver dans la même situation qu'en 2015.

Soyez donc très vigilants si vous avez l'intention de vous baigner plage de Saint-Enogat.

II - UN PEU DE « COSMÉTIQUE »

L'émissaire situé à l'ouest de la plage (sous la Thalassa) avait été cassé l'été 2015 afin de comprendre les causes de pollution constatée par une société mandatée par la mairie.



Photo ADICEE 14 juin 2016

Le constat est simple : vétusté des équipements et ensablement récurrent, négligence d'entretien du réseau depuis beaucoup trop longtemps.

« Cache misère », « poussière sous le tapis » ?



Pourquoi procéder au raccordement de cet émissaire « hors service » qui a été cassé en été 2015 hormis l'esthétique et faciliter la promenade à pied jusqu'au bout de l'émissaire ?



Deuxième question : que va-t-il se passer en cas de « trop plein », le surplus d'eaux va-t-il être dévié vers l'émissaire situé au milieu de la plage alors que celui-ci n'est en principe que réservé aux eaux pluviales ?

Lui aussi commence à « fatiguer » comme le montre la photo avec au premier plan un regard dont la plaque est en train de se désintégrer...

Attention où vous mettez les pieds !

Autant de questions auxquelles il est difficile de répondre sans l'aide d'interlocuteurs compétents dans le domaine.

l'ADICEE tentera d'obtenir prochainement un rendez-vous avec un représentant des services techniques de la mairie.

En attendant soyez très attentifs aux panneaux d'affichage à l'entrée de la plage (publication de l'ARS, arrêté du Maire...).



Bonnes vacances